

## PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

## **AVIS PUBLIC**

## DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 422-2023 SUR LE TRAITEMENT SALARIAL DES ÉLUS

Avis public est donné par le soussigné, Simon St-Michel, greffier-trésorier, à tous les contribuables de Franklin à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2023 à 19 h 30 du Projet de règlement numéro 422-2023 portant sur le traitement salarial des élus, lequel est prévu pour être adopté, avec ou sans changements, à la séance régulière du conseil municipal du 6 mars 2023 ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- Projet de Règlement n° 422-2023 - Règlement sur le traitement des élu.e.s. municipaux

Ce règlement vise définir comment les élus sont rémunérés pour leur travail. La principale nuance avec le règlement de 2022 est que les élus ont décidé de renoncer dès 2023 à une augmentation et une indexation de leur traitement salarial.

Toute personne intéressée par ce Règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 1670, route 202 entre 8 h 30 et 16 h 30 ou le consultant sur le site Web de la Municipalité (www.municipalitedefranklin.ca).

DONNÉ à Franklin, ce 10 février 2023

Simon St-Michel

Directeur général et greffier-trésorier

dg@municipalitedefranklin.ca

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 10 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 février 2023

Simon St-Michel

Directeur général et greffier-trésorier

dg@municipalitedefranklin.ca